

DEVELOPPEMENT A CONTRE-SENS : UN AMENAGEMENT HYDRO- AGRICOLE QUI N'A PAS DONNE LES RESULTATS ESCOMPTEES

(RESEAU HYDRO-AGRICOLE DU PC 23 BIRD
CUVETTE DE L'ALAOIRA)

par

H. RAKOTO RAMIARANTSOA (*)

Dans la zone centre-est de Madagascar, entre les 17^{ème} et 18^{ème} degrés de longitude est, à 160 km à vol d'oiseau au nord-est de Tananarive, la cuvette du lac Alaotra, allongée selon une direction sud-méridienne et correspondant à un graben, s'individualise comme entité naturelle par le paysage ouvert et aéré qu'elle constitue sur 1 900 km². Ce caractère est dû :

— à la platitude de son fond, en partie occupé par un lac (cote + 750,00 en basses eaux occupant en moyenne 150 km², à cote + 755,00 en hautes eaux, formant un marais caractérisé par une végétation dense de cypéracées (*zetra*) ;

— au caractère accidenté des reliefs qui l'encadrent à l'ouest et à l'est dont certains culminent à 1 500 m.

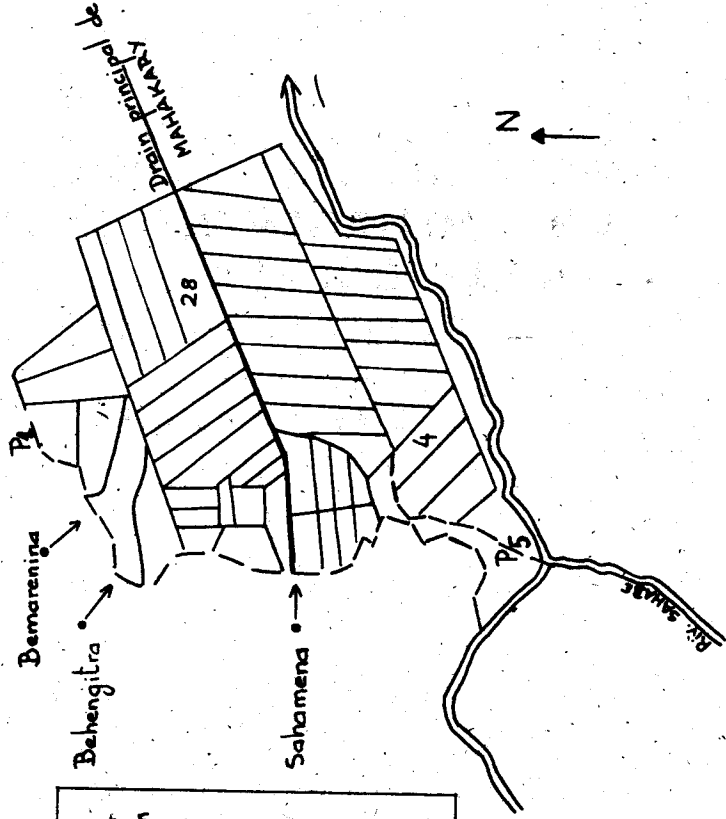
Climatiquement, les caractères prédominants rattachent cette région au type tropical semi-humide et chaud (classification des climats de Madagascar par Dufournet). La moyenne pluviométrique annuelle, calculée sur une série débutant en 1968, est de 1 450 mm répartis sur soixante jours, les journées les plus pluvieuses se situant en janvier-février. On observe une forte irrégularité inter-

(*) Maître-assistant, Université de Madagascar.

Croquis schématique du réseau hydro-agricole
du PC 23 BIRD
échelle : $\approx 1/200.000$

LEGENDE

- Ouvrage de ré-alimentation
- Canaux I
- Limites de maille
- 4 Numéro de maille



annuelle, les chiffres de cette série variant de 985 à 1 930 mm, cela pendant une période de cinquante à quatre-vingt seize jours. La température moyenne annuelle est de 20°5 avec une période sèche (mai-août) plus fraîche (moyenne de 18° en juin) et une période humide (novembre-mars) plus chaude.

Cette région a, depuis longtemps, constitué une attraction pour la mise en valeur agricole. Dès 1925, une série d'observations hydrographiques et d'études d'aménagement hydro-agricoles et hydro-électriques était achevée (études menées par M. Longuefosse). En 1940, de grands travaux de drainage dans la partie sud-ouest de la cuvette permettaient de récupérer plusieurs milliers d'hectares. Mais ce fut à partir des années 1950 qu'eurent lieu les premiers grands aménagements hydrauliques, autant par des organismes privés que par les administrations successives, visant à niveler et planer les rizières par la mise en place de réseaux de protection contre l'inondation, de réseaux de drainage et d'irrigation. Ces travaux concernaient des secteurs ponctuels dans la cuvette.

En 1961 fut créée la Somalac (Société Mixte d'Aménagement du Lac), chargée de développer une riziculture moderne irriguée. A cet effet, la société a mis en place des réseaux permettant une telle activité et a procédé au remembrement et au lotissement des exploitations. Les chiffres de la fin des années soixante-dix indiquent, au sein de la Somalac, un total de 25 405 ha de rizières cultivées pour 7 830 exploitants, avec un taux de semis direct de 45 %. Vers 1975, le tonnage de paddy récolté était estimé à 135 000 - 150 000 t (112 000 t en 1978, mauvaise année), pour une production nationale tournant autour de 2 500 000 t. Bien que la production de la région ait stagné ces dernières années, la cuvette de l'Alaotra est le principal grenier à riz de l'île, l'activité rizicole donnant son cachet à cette région. « Le système de production pratiqué dans la Somalac est dominé par l'activité rizicole, tout est organisé autour et en fonction d'elle ».

Le PC 23, le périmètre le plus récent et le plus moderne de toute la zone Somalac, a constitué le cadre de notre étude. Il est localisé au sud-ouest de la rive occidentale du lac et il intéresse 2 988 attributaires répartis sur 11 992 ha scindés en trois réseaux, le réseau essentiel, le PC 23 Bird (ainsi appelé car c'est la Bird qui a assuré le financement de l'aménagement), couvrant 9 500 ha.

Le PC 23 Bird est alimenté par des eaux de dérivation donnant deux canaux primaires (cf. croquis schématique du réseau hydro-agricole) :

- le P5 alimentant tout le secteur au sud du canal de drainage de Mahakary ;
- le P1, alimentant le secteur au nord de ce canal de drainage, canal lui-même réalimenté par trois cours, respectivement la Sahamena, la Behengitra et la Bemarenina vers le nord.

Le système d'irrigation est fondé sur les prises alimentant des îlots d'irrigation au sein de mailles (cf. croquis cité). La maille-type, de forme rectangu-



laire, est bordée sur sa longueur (en moyenne 2,8 km) par des canaux tertiaires et, sur sa largeur (1 km), par des canaux secondaires. Tout au long d'un irrigateur tertiaire qui part d'un canal d'irrigation secondaire, des prises au débit de 100 l/s (débit fourni par niveau nominal) avec ouvrages répartiteurs associés, permettent d'irriguer deux parcelles groupées, la prise dirigeant le volume d'eau vers deux canaux quaternaires, chacun ayant un débit de 50 l/s, l'un alimentant la parcelle (35 ha) au droit de la prise, l'autre allant irriguer la parcelle immédiatement en aval dans le sens de la pente. Les drains quaternaires débouchent dans les tertiaires de drainage par des ouvrages à batardeau qui permettent de contrôler le niveau d'eau dans la parcelle. De même, les drains tertiaires débouchent dans les drains secondaires par des ouvrages régulateurs, permettant un contrôle du plan d'eau des parcelles en amont de l'ouvrage ; ainsi, ces ouvrages sont à fermer quinze jours avant la mise en eau des parcelles pour permettre une remontée de la nappe d'eau.

Tel est donc le schéma de base du système d'irrigation adopté au PC 23. Notre enquête, effectuée lors de deux missions dans l'année 1983, a porté sur une partie de la zone Vohibola-Mahakary (le PC 23 Bird étant divisé en cinq zones), dans les villages d'Ambatomanga et d'Ambohidrony, villages à taux assez élevé d'immigrants des Hautes Terres. Seule une infime minorité des paysans interrogés affirme ne pas avoir de problème d'eau pour la culture du riz ; en revanche, la grande majorité reconnaît que leur problème crucial est justement celui de l'eau.

LE PROBLEME DE L'EAU

Une des manifestations les plus claires de ce problème est l'importance du semis direct dans ce périmètre. Si, pour l'ensemble de la Somalac, le taux de semis direct est de 45,6 %, pour le PC 23 ce taux est de 80 % et il atteint 98 % dans le secteur de Vohibola. Les paysans, pour la plupart, conscients des gains de récolte acquis avec le repiquage, préfèrent cette technique plus moderne mais le manque d'eau les contraints à la technique du semis direct. En effet, « l'eau n'est là qu'en décembre alors qu'il en faudrait avant le 15 octobre ».

Et pourtant, techniciens comme paysans reconnaissent qu'il ne devrait pas y avoir de problème d'eau. Le technicien, malgré l'existence de défauts techniques connus, trouve largement suffisant le débit alimentant le périmètre (16 m³/s pour 9 500 ha) et que le réseau est bien conçu et moderne.

Le paysan prend deux aspects en considération :

— L'importance des eaux venant du périmètre et évacuées vers le lac (ces eaux « peuvent porter un bateau »), de même que le volume des eaux dans les canaux-drains par rapport à l'insignifiance des débits dans les irrigateurs, lui font dire que ce n'est pas l'eau qui fait défaut mais que c'est l'organisation de sa distribution qui est en cause.

— Beaucoup de ces paysans ont connu la « période pré-Somalac » (période des concessions des colons), caractérisée par une irrigation sans les ouvrages répartiteurs mais par simples buses (« la bouche d'eau des ancêtres ») amenant directement l'eau dans les parcelles, système qui, à l'époque, avait permis une irrigation adéquate. « Ambohirony étonnait par la disponibilité en eau, depuis son introduction dans les rizières jusqu'à la récolte » disaient-ils. Et, de ce fait, pour eux, la quantité d'eau ne peut être en cause.

Ces positions théoriques montrent donc que le paysan et le technicien, les deux principaux concernés par l'utilisation de l'eau, se rejettent la responsabilité.

POUR LE PAYSAN

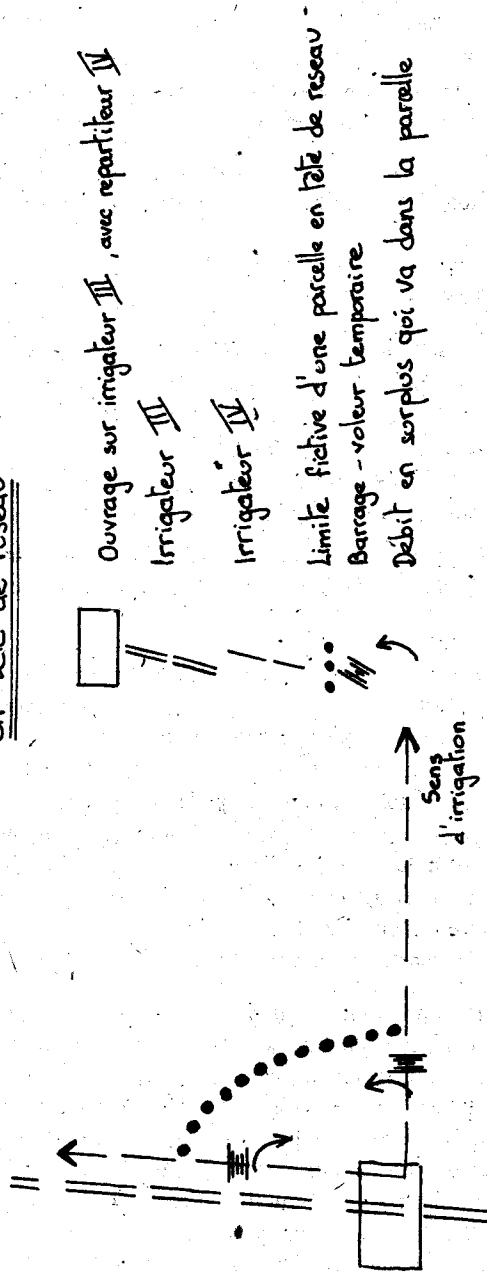
Le paysan se sent lésé par ce problème car, en sa qualité d'attributaire de la Somalac, il doit payer des redevances, contrepartie de l'aménagement de la parcelle qui lui a été attribuée, alors qu'il ne tire pas plein profit de cet aménagement justement à cause de ce problème d'eau. De ce fait, il a une attitude virulente vis-à-vis du « génie » (terme désignant le service responsable de l'hydraulique) et adopte une stratégie de survie illégale quand il le peut.

Deux points peuvent résumer les griefs du paysan contre le « génie » : la conception des canaux d'irrigation et les « tours d'eau » imposés en période de sécheresse.

— *La conception des canaux d'irrigation.* Le plancher des canaux d'irrigation quaternaires est, d'une manière générale, à une altitude inférieure à celle du niveau des rizières. Pour que l'eau arrive dans les rizières, il faut attendre que le canal soit bien rempli (donc que le niveau nominal de l'ouvrage répartiteur alimentant le canal soit dépassé) pour que l'eau déborde dans les rizières. « Il faut que le canal soit plein à ras-bord pour que l'eau aille dans les rizières », dit le paysan. Pour le paysan, cela retarde l'arrivée de l'eau dans la parcelle. Par ailleurs, comme le débit est limité et que plusieurs se partagent l'eau du canal quaternaire, la quantité d'eau dont bénéficient les paysans est insuffisante aussi « se battent-ils entre eux pour le peu d'eau disponible ».

— *Les « tours d'eau »* sont imposés par le « génie » en période de sécheresse. Le paysan est conscient du fait que les débits des canaux sont tributaires des eaux de pluie qui alimentent les eaux de dérivation et il reconnaît la nécessité de rotation d'eau en période sèche. Ce qu'il reproche au « génie », c'est l'aspect période limitée imposée pendant laquelle le « génie » leur accorde de l'eau, période qui, au lieu de donner vie au riz, peut le tuer. Ainsi, pendant la campagne 1982-1983, après l'introduction d'eau pendant cinq jours dans certains secteurs, les coléoptères ont pullulé car le « génie » avait « coupé l'alimentation alors que l'eau ne commençait qu'à suffire ».

Exemple de barrage "voleur" temporaire fait par une parcelle en tête de réseau



Pour conclure, nous soulignerons l'acuité de ce problème pour le paysan qui va jusqu'à dire : « il ne devrait pas y avoir de problème à avoir trop d'eau mais il n'y a rien à faire avec la sécheresse » et qui dit « observer avec tristesse et impuissance la perte de la récolte à cause de la pénurie d'eau ». Sur un champ qui a pu donner un maximum de 4,8 t/ha, le rendement en 1983 a été de 1,1 t/ha !

Les stratégies adoptées par le paysan pour faire face à cette situation ont des conséquences sur les rendements d'ensemble de la zone :

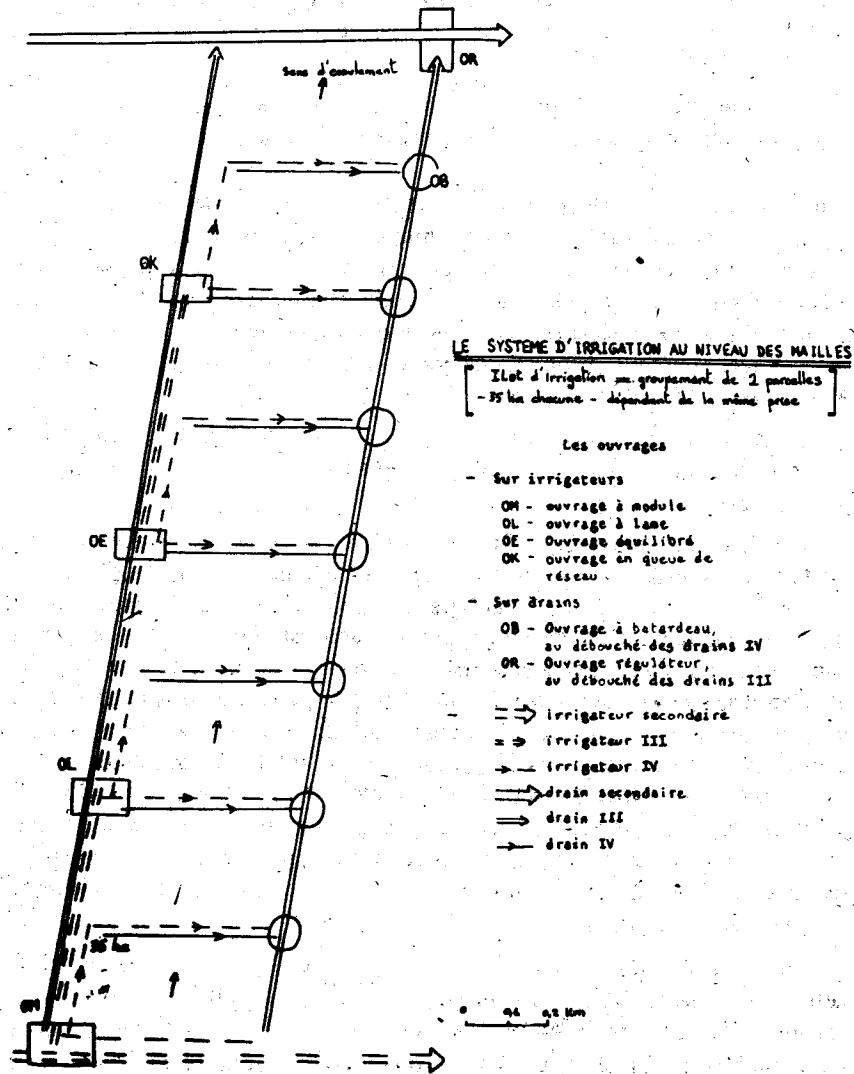
- d'abord l'adoption du semis direct, expliquant le taux de 98 % de la zone alors que, plus au nord, dans la zone d'Amparamanina, ce taux descend à 47 %. C'est une stratégie de moindre mal pour le paysan, surtout le paysan immigrant, conscient de la supériorité de la technique du repiquage. Une enquête menée en mai 1983 dans la zone montre que les moyennes de rendement en semis direct tournent autour d'une tonne à l'hectare alors qu'elles montent à 4 t/ha en système de repiquage.

- Le paysan procède en outre à des actes illégaux quand il le peut, afin d'avoir de l'eau dans sa rizière. Ses voisins subissent les conséquences. Nous citerons quelques exemples.

- d'abord au niveau individuel, les barrages temporaires (*hesika*) dans les quaternaires d'irrigation, à l'aide de diguettes (éléments dont la taille tourne autour de 75 x 50 x 25 cm), barrages faits pour dévier l'eau et augmenter le débit entrant dans la rizière du paysan. Ces actes se font la nuit (« le barrage dans le canal et la brèche dans la rizière se font au milieu de la nuit, et la remise en place au premier chant du coq ») et si le paysan est pris sur le fait par un autre, c'est entre eux que se produisent de vifs échanges mais il n'y a jamais plainte auprès des encadreurs ce qui indique une solidarité dans cette indiscipline vis-à-vis de l'encadrement. (Un exemple : une parcelle en tête de réseau pouvant bénéficier de tels barrages sur les quaternaires irrigateurs la limitant sur deux côtés). La conséquence en est d'abord un climat de cohabitation tendu et surtout une diminution de la quantité d'eau dont bénéficient les autres parcelles situées en aval.

- la destruction des ouvrages d'art où se trouvent les repères réglant le débit des canaux. Ainsi, dans un « OE » (Ouvrage Equilibré : ouvrage avec partiteur fixe à l'extrémité ; cet ouvrage, à partir d'un canal tertiaire dessert les irrigateurs quaternaires) nous avons pu observer la destruction du niveau de crête à partir duquel l'eau déborde de l'ouvrage pour alimenter les canaux quaternaires, cela pour obtenir un débit supérieur à celui prévu pour les îlots d'irrigation.

Dans le même ordre d'idée, les paysans viennent parfois en masse peser de leur poids sur certains ouvrages des canaux primaires (exemple : vanne à vis



sur P1 au niveau du drain de Mahakary), cela afin d'élever le plan d'eau en amont de l'ouvrage.

Tout cela fait que les services hydrauliques responsables n'arrivent pas à contrôler les débits réels que les zones concernées reçoivent et confirme l'indiscipline généralisée vis-à-vis de la Somalac.

— Le dernier exemple que nous mentionnerons sera celui des batardeaux sur drain tertiaire qui servent à réalimenter les irrigateurs tertiaires. C'est la plupart du temps sur les zones en queue de maille (donc tributaires de toute anomalie qui s'est produite en amont sur le réseau) que ces ouvrages se font ; nous avons même observé des barrages en dur sur drains tertiaires ayant pour rôle d'alimenter par buse souterraine l'irrigateur tertiaire situé plus en aval, ce qui semblerait montrer que les services responsables acceptent ce genre d'ouvrage. La conséquence néfaste de ces batardeaux est essentiellement l'absence d'eau dans le drain tertiaire, en aval de l'ouvrage de barrage, jusqu'au drain secondaire et la parcelle se trouvant le long de ce secteur du drain sans eau, du côté amont, sera difficilement irriguée car la nappe ne remontera pratiquement pas pendant le cycle du riz.

Telle est donc l'analyse du problème de l'eau par les paysans et les stratégies adoptées que l'on peut qualifier pour eux de stratégies de survie. Nous avons essayé d'en montrer les conséquences de même que l'aspect solidarité dans l'indiscipline, cette indiscipline qui, pour le technicien, constitue une des explications du manque d'eau dans la zone.

POUR LE TECHNICIEN

Nous l'avons dit : le PC 23 possède un réseau des plus modernes. L'aménagement hydro-agricole du PC 23 Bird a été effectué de 1971 à 1974. Par ailleurs, de tous les réseaux Somalac, c'est seulement au PC 23 que la Somalac avait seule la charge ce qui lui a permis une plus grande homogénéité d'action ; dans les autres périmètres, les réseaux primaires et secondaires étaient sous la responsabilité du Service de Développement Rural, la Somalac ne s'occupant que des réseaux tertiaires et quaternaires. Du point de vue de l'aménagement, deux aspects importants sont soulignés pour expliquer le manque d'eau : un aspect purement technique d'une part, l'indiscipline des paysans d'autre part.

a) L'aspect technique :

D'abord, le caractère tourbeux du sol, prédominant dans la cuvette, entraîne un affaissement du niveau au fur et à mesure de son assèchement. Nous avons ainsi observé des chemins de passage des charrettes et des tracteurs paysans situés à un niveau inférieur à celui des rizières alors que, normalement, ces chemins doivent les surplomber. C'est aussi l'explication avancée pour les canaux d'irrigation dont le plancher est inférieur au niveau des rizières. Des

points bas où l'eau stagne en saison des pluies apparaissent nettement dans certaines rizières (« mares aux oies ») et sont liés à une technique de défrichage par le feu : avant le labour, les paysans brûlent la végétation qui s'est installée sur la rizière mélangée à la paille de riz de la précédente récolte ; le sol organique, plus ou moins sec, brûle aussi en profondeur et la combustion entraîne le tassement d'une partie de la rizière. Pour le technicien, de telles inégalités dans une zone supposée nivelée et planée, ne peuvent évidemment que nuire à l'irrigation de l'ensemble.

Un autre aspect de ce problème technique est l'élévation du plancher des canaux liée à deux faits :

- L'importance de l'érosion dans les bassins-versants des cours d'eau de dérivation : au niveau de la prise principale de la Sahamilahy, par exemple, il y a 13 000 m³ de déblai par an ; le curage constitue déjà un problème et l'endroit où l'on doit déposer ces déblais en constitue un autre.
- Les digues des canaux s'éboulent, essentiellement à cause du passage des bovins. Cet écoulement fausse le débit réellement écoulé, fondé sur des repères nominaux correspondant à une certaine cote, car les produits décantés prennent la place d'une partie de ce qui aurait dû être occupé par l'eau ; la manifestation en est une quantité d'eau fournie inférieure à celle qui est supposée correspondre à la cote-repère.

D'autres aspects techniques sont également mentionnés :

- la possibilité de fuites d'eau à travers le sous-sol vers les grands drains collecteurs, ce qui expliquerait que certaines mailles restent à sec malgré les tentatives de mise en eau par les irrigateurs en position dominante ;
- des irrigateurs tertiaires construits en remblai avec des matériaux mal compactés et présentant, de ce fait, des pertes par percolation ;
- le manque de personnel qualifié et de moyens pour assurer une bonne surveillance des canaux.

Ces divers aspects techniques sont en liaison avec l'aspect financier du problème et donc, vu l'importance des moyens à mettre en œuvre, en liaison avec des organismes internationaux. Cependant, un second ensemble de faits, plus pesants dans le blocage de la gestion des eaux de l'avis même des techniciens, réside dans l'indiscipline des tributaires, indiscipline que constate un rapport de la Bird en début d'année 1983 qui déclare que les « usagers sont non-respectifs » (*sic*).

b) L'indiscipline des paysans :

Nous avons déjà mentionné quelques exemples. Ajoutons ceux-ci :

- L'importance de l'absentéisme. Beaucoup d'attributaires du PC 23, secteur d'aménagement le plus récent, sont originaires d'autres zones et, chez eux, on enregistre un fort taux d'absentéisme (atteignant 75 % pour certaines

mailles) qui a des répercussions sur la gestion de l'eau. D'une part, les absentes étant toujours en retard (labourant par exemple alors que les autres veulent déjà faire entrer l'eau dans les rizières), les calendriers culturaux sont décalés dans une même maille. D'autre part, pendant le cycle végétatif du riz, les prises voleuses (brèches dans les digues des canaux tertiaires) se multiplient aux dépens des parcelles des abstentionnistes qui, parfois, restent plusieurs mois sans se rendre compte que leur terrain est sans eau.

— Certaines techniques de culture abiment le nivellement mis en place, notamment celles qui détruisent les courbes de niveaux ou encore le brûlis sur les rizières qui entraîne un tassement du sol.

— Le paysan, mal conscientisé, ne participe pas pleinement à l'entretien du réseau. Il ne signale pas au service responsable (et encore moins répare-t-il) les brèches qu'il a pu constater dans les diguettes dans la mesure où elles n'entraînent aucun effet néfaste pour lui : il laisse utiliser (quand il n'utilise pas lui-même) les boulons enlevés aux vannes et servant à réparer charrettes et charries. Il ne tient nul compte des pistes prévues pour les bœufs et même paître ses bêtes sur les digues « où il y a de l'herbe verte » ce qui crée des risques d'éboulement et de brèches et peut rendre inutilisable des routes carrossables. Il ne cure jamais à temps (et parfois même jamais) les canaux quaternaires dont pourtant il a la charge (assisté de la Somalac) et, quand on lui en fait le reproche, il invoque son manque d'intérêt à curer un canal alors qu'il n'y a pas d'eau à faire entrer dans sa rizière.

Les techniciens se disent navrés qu'après des investissements si importants, en raison de cette indiscipline, les rendements soient aussi bas, tellement loin de ceux escomptés ! Ils sont conscients de la défaillance de leur autorité quant à la gestion et la police de l'eau. Leur opinion est que tout le système est bloqué au niveau des canaux quaternaires (l'eau est suffisante, c'est sa mauvaise gestion par les paysans qui est en cause) mais ils se sentent impuissants à remédier à cette situation pour plusieurs raisons. D'abord, il n'existe nul système spécialisé dans la police des eaux au sein de la Somalac pas même un service de contentieux. C'est de sa propre initiative seulement que l'agent du Génie rural, assermenté pour la police des eaux, prend des responsabilités à l'encontre de tout acte d'indiscipline. A ses débuts, la Somalac était crainte, elle pouvait sanctionner les contrevenants, voire les expulser. Depuis les mouvements populaires de 1972, la crainte (et l'expulsion) a disparu : il y a donc un problème d'autorité. Ensuite, les poursuites engagées contre les personnes prises en flagrant délit d'indiscipline traînent ou n'aboutissent pas ce qui exclut toute efficacité de l'agent pénalisateur. Deux cas nous ont été rapportés : le verdict du tribunal au sujet d'une plainte déposée en 1968 contre un propriétaire dont les bœufs abimaient les digues n'a été rendu qu'en 1978 ! Tel autre paysan fautif n'a pu être assigné parce qu'il a été impossible de faire preuve de son identité, le contrevenant ne possédant pas de carte d'identité !

En outre, le paysan pour mener à bien sa culture, doit avoir affaire à deux personnes différentes : l'encadreur pour les itinéraires techniques de sa culture et l'hydrolicien pour le problème de l'eau. En période de sécheresse, les démarches pour obtenir la rotation d'eau sont compliquées et longues. Les encadreurs font une demande pour les parcelles touchées par la sécheresse auprès de la direction de la Somalac, laquelle avertit le service hydrolique, seul compétent pour envoyer l'eau dans les rizières.

De tous ces faits il résulte que l'autorité du technicien est gravement atteinte.

Pour résumer donc, devant le manque d'eau le paysan met en cause la conception du réseau tandis que le technicien donne plus de poids à l'indiscipline du paysan qu'aux problèmes techniques et, dans le même temps, se voit bloqué dans son action par l'absence d'une structure qui permettrait une bonne gestion de l'eau. C'est dans le sens de l'instauration d'une telle structure que vont les réformes actuellement proposées et visant à rehabliler la production dans la région du lac Alaotra.

Une des recommandations faites par les experts pour « refaire une Somalac forte » et retrouver dans les périmètres aménagés à grand frais un niveau optimal de production agricole, consiste dans l'entretien rigoureux des réseaux d'irrigation ainsi que dans une gestion et une police des eaux assurée par des structures faisant participer les paysans concernés. Cette nouvelle structure réside essentiellement dans la mise en place d'un Comité de Gestion de l'Eau par réseau hydro-agricole. Ce comité aura à sa charge la gestion du réseau, les travaux d'entretien et la police des eaux. Les ordonnances fixant ses attributions avec leurs décrets d'application ont déjà été promulguées et ces comités devraient ainsi devenir fonctionnels à partir de la présente campagne 1983-1984. Ils sont composés de membres désignés (représentants de l'Etat, des collectivités décentralisées, du ministère de l'Agriculture et de la Somalac) et de membres élus (les délégués des usagers, majoritaires dans le comité). Le président du comité doit être élu parmi les délégués des usagers. Selon les techniciens, la force de ce comité résidera dans le fait que tout ce qui sera appliqué dans le cadre du réseau émanera d'une convention collective donc à appliquer par tous et à faire respecter par tous. Ainsi la Somalac ne sera-t-elle plus confrontée à un problème d'autorité face aux actes d'indiscipline. Pour les techniciens de la Somalac, il est primordial que les membres du comité s'accordent parfaitement sur les attributions de ce comité avant d'en informer les paysans.

Un des gros problèmes dans la mise en place de ces comités réside dans l'absentéisme : les absentéistes semblent se désintéresser de cette nouvelle structure.

Dans tous les cas, pour le technicien, cette acceptation d'une convention collective appliquée par le comité apparaît comme le meilleur moyen de restau-

rer la discipline, une des pierres d'achoppement pense-t-il, pour une bonne gestion de l'eau.

Ces quelques faits ont permis de voir un aspect du problème de l'eau dans un réseau hydro-agricole de la Somalac et la manière dont les principaux concernés, paysans et techniciens, ressentent et analysent le problème. Ce qui apparaît est la nécessité d'études sur les problèmes techniques reconnus comme réellement tels et la nécessité d'une structure participative intégrant tous les attributaires concernés. Il faut espérer que les efforts actuellement consentis pour réhabiliter la production agricole de la Somalac iront dans ce sens : une dizaine de postes de la Coopération technique française sont prévus à partir de la campagne 1983-1984 dont deux sont significatifs (un ingénieur spécialiste de l'irrigation pour former les agents de gestion de l'eau et un ingénieur d'étude hydraulicien pour l'entretien et la maintenance du réseau hydro-agricole).



RAKOTO RAMIARANTSOA

Août 1983

RESUME

Dans un périmètre aménagé et réparti entre des attributaires pour une riziculture irriguée, l'eau, d'une manière générale, manque. Le paysan rend responsable de cette carence le service hydraulique puisque, dit-il, avant les aménagements la zone ne souffrait pas du manque d'eau. Le technicien, conscient de la bonne conception du réseau d'irrigation et de sa modernité, met essentiellement en cause la gestion de l'eau par les paysans et, pour lui, tout le système est bloqué au niveau des canaux d'irrigation quaternaires. La conséquence se répercute sur les diverses stratégies utilisées pour obtenir de l'eau mais aussi sur les rendements qui ne sont pas en proportion des investissements effectués. Des études précises sur les problèmes techniques reconnus par les spécialistes et la mise en place d'un Comité de Gestion de l'Eau formé par tous ceux que le réseau concerne et se disciplinant par convention collective, telles sont les conditions qui apparaissent nécessaires à un nouveau bon fonctionnement du réseau.



SUMMARY

In a prepared area for an irrigated rice-growing, water generally is missing ; the peasant charges the hydraulic service with this deficiency, especially because before the present preparation, the area did not suffer from lack of water. Facing the conception and the modernism of the system, which guarantees a freely adequate flow, the technician mainly attributes the responsibility of this fact to the peasants' water administration, all being blocked at the level of the quaternary canals. The consequences have repercussion on the different strategies used to obtain water and especially on the output which are not thoroughly efficient. Carefully studies about the technical problems encountered by the specialist, the setting of a water administration committee — including all those are concerned by the system which will enforce a collective discipline, such are the conditions which seem necessary for a good new functioning of the system.

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTES

- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL, 1973 — Développement de la région du lac Alaotra, Tananarive, 57 p.
- RAPPORT ICOTAD (Institut de Coordination des Techniques Appliquées au Développement), 1982 — Paris :
- Synthèse du rapport Somalac, vol. 0, 105 p., ann.
 - La terre et l'eau : facteurs primaires de la production agricole, vol. 1, 59 p., ann.
 - Optimisation des moyens d'action pour une stratégie d'intensification agricole, vol. 4, 94 p., ann.
- SCET INTERNATIONAL, 1982 — Atlas du lac Alaotra, Paris, Public, Scet-International.